PLÄTTLI GANZ

TILAG GEBÄUDEHÜLLE

DAS FAMILIENUNTERNEHMEN MIT TRADITION SEIT 1898

# Conditions générales de vente de la société Plättli Ganz AG

**1. Prix d'achat**

Tous les prix de vente s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée et avec retrait dans l'entrepôt de Saint-Gall ou un autre entrepôt de livraison convenu avec le client. Les modifications de prix par rapport à la liste des prix ou aux prix affichés en magasin demeurent expressément réservées en cas d'augmentation des prix des sous-traitants et/ou fabricants, des frais de douane, des taux de change, des taxes d'importation et sur la valeur ajoutée ou d'instauration de nouvelles taxes ou redevances avant la livraison. Les offres engagent pendant la durée de validité de l'offre. En cas d'absence d'une information, elle engage pendant 60 jours. Les prix se rapportent toujours à la quantité indiquée dans l'offre.

**2. Transport et transfert du risque**

Sauf convention contraire écrite, toutes les livraisons voyagent aux frais et aux risques de l'acheteur. Le risque est transféré à l'acheteur dès que celui-ci récupère la marchandise à l'entrepôt ou que la société Plättli Ganz AG remet la marchandise au transporteur (chemins de fer, poste, société de transport, etc.). Il incombe à l'acheteur de souscrire une éventuelle assurance.

Au cas où la livraison serait convenue par la société Plättli Ganz AG, le risque est transféré à l'acheteur dès que la marchandise parvient au lieu de destination. Le déchargement est à la charge et aux risques de l'acheteur. Si une marchandise doit être fabriquée spécialement pour l'acheteur et que rien d'autre n'a été convenu par écrit, le risque de perte et d'endommagement est transféré à l'acheteur dès que la société Plättli Ganz AG a informé l'acheteur que la marchandise est disponible pour enlèvement.

**3. Dégâts lors du transport**

Lors du retrait de la marchandise à l'entrepôt de Plättli Ganz AG, l'acheteur doit vérifier que la marchandise est intacte avant de l'emmener. Si la livraison de la marchandise est réalisée par un transporteur ou par la société Plättli Ganz AG, le client doit vérifier si la marchandise est intacte avant le déchargement et signaler les éventuels dommages au transporteur ou au chauffeur de Plättli Ganz AG avant le déchargement. En l'absence de réclamation avant la prise en charge de la marchandise à l'entrepôt ou avant le déchargement de la marchandise à la livraison de la marchandise par un transporteur ou par Plättli Ganz AG, la marchandise est considérée comme intacte.

**4. Exécution de l'obligation de livraison par la société Plättli Ganz AG**

Sauf convention contraire écrite, l'acheteur récupère la marchandise à l'entrepôt de la société Plättli Ganz AG à Saint-Gall ou dans un autre entrepôt convenu avec le client. Le contrat est considéré comme rempli dès que Plättli Ganz AG informe pour la première fois l'acheteur que la marchandise est prête à être retirée. S'il est convenu que la société Plättli Ganz AG remet la marchandise à un transporteur (chemins de fer, poste, société de transport, etc.), le contrat est considéré comme rempli dès que Plättli Ganz AG remet la marchandise pour la première fois au transporteur. S'il est convenu que la société Plättli Ganz AG livre elle-même la marchandise, le contrat est considéré comme rempli dès que Plättli Ganz AG met pour la première fois la marchandise à disposition pour déchargement sur le lieu de destination et en informe l'acheteur.

Si un fournisseur de Plättli Ganz AG fait faillite ou est placé sous la procédure de protection des créanciers avant l'exécution de ses obligations de livraison, la société Plättli Ganz AG est en droit, mais n'a pas l'obligation, de livrer une marchandise équivalente d'un fournisseur tiers. Toute modification de prix demeure expressément réservée.

**5. Délai de livraison**

Les délais de livraison sont respectés dans la mesure de nos possibilités. Si la livraison est retardée pour des raisons dont Plättli Ganz AG n'est pas responsable, le délai de livraison est différé en conséquence. Le dépassement du délai de livraison ne donne à l'acheteur ni le droit de se retirer du contrat, ni celui de refuser la réception ou de demander des dommages-intérêts.

**6. Réclamation**

L'acheteur doit examiner la marchandise dès réception. Les éventuelles réclamations doivent être faites par écrit dans les 3 jours ouvrables à compter de la réception de la marchandise, à l'exception des dégâts lors du transport qui doivent être signalés immédiatement, et dans tous les cas avant toute transformation ultérieure. En l'absence de réclamation dans les délais, toute responsabilité pour défaut est exclue.

Le matériel prouvé défectueux ou ne correspondant pas aux accords est remplacé ou réparé dans un délai raisonnable. Toute autre demande, en particulier d'un droit de résolution et de dommages-intérêts, est exclue.

Les différences de couleur, de taille, etc., dues à la fabrication ne peuvent pas faire l'objet de réclamation, dans la mesure où les tolérances usuelles selon la SIA sont respectées.

**7. Modes d'emploi**

Les informations et les modes d'emploi des fabricants doivent être impérativement respectés. À défaut, aucune demande de garantie et de dommages-intérêts ne peut être validée.

**8. Retours**

Seules les marchandises en stock courantes retournées dans les emballages d'origine propres et non ouverts peuvent être reprises. La restitution doit avoir lieu dans un délai d'un mois à compter de la date d'achat. Si entre-temps la nuance / le lot était épuisé(e), aucun retour ne sera accepté. En cas de retour, le prix d'achat est remboursé avec une déduction d'au moins 20%. Les articles qui ont dû être commandés directement à partir de l'usine pour la commande (marchandise d'usine) ne sont pas repris.

**9. Emballages**

Sauf convention contraire, les emballages et les palettes sont facturés séparément et doivent être payés avec la facture de la marchandise. Les emballages que nous avons livrés et facturés, retournés en bon état et franco de port, font l'objet d'un crédit, déduction faite des éventuels frais de manipulation. Les emballages et les palettes ne donnent droit ni à un rabais ni à un escompte.

**10. Montage**

Si le montage de matériel est convenu, le donneur d'ordre doit examiner l'ouvrage dès la livraison. Dans un tel cas, les éventuelles réclamations pour défaut doivent être faites par écrit dans les 7 jours à compter de la livraison. En cas de montage avéré défectueux, le client a droit à réparation, dans la mesure où le défaut a été signalé en bonne et due forme et dans les délais. Toute autre demande, en particulier d'un droit de résolution et de dommages-intérêts, est exclue.

La société Plättli Ganz AG garantit l'exécution et la livraison conformément aux délais dans la mesure de ses possibilités. Si le montage est retardé ou

que l'ouvrage ne peut être livré dans les délais, cela ne donne au client ni le droit de se retirer du contrat ni celui de refuser la réception ou de demander des dommages-intérêts.

**11. Conditions de paiement**

Sauf convention contraire par écrit, le montant de la facture est payable dans les 10 jours nets. En cas de retard, l'acheteur paie un intérêt moratoire de 6% à compter de la date d'échéance. L'acheteur reconnaît devoir le prix d'achat souscrit à la société Plättli Ganz AG. Le contrat d'achat ou d'entreprise signé vaut reconnaissance de dette selon l'art. 82 de la LP.

Si la société Plättli Ganz AG doit poursuivre l'acheteur, que celui-ci fait faillite ou est en sursis concordataire, tous les rabais et autres réductions sur toutes les livraisons et créances ouvertes sont supprimés et toutes les livraisons et factures en cours sont alors exigibles. Les expériences en matière de paiement peuvent être transmises aux fournisseurs de bases de données à des fins d'informations sur le crédit.

**12. Déclaration de protection des données**

Lors du traitement de données, le groupe Ganz respecte la législation en vigueur. Seules des données nécessaires pour gérer les commandes, fournir les services, gérer et entretenir la relation client ainsi que pour la facturation seront collectées, enregistrées et traitées chez nous.

Le client accepte que le groupe Ganz – dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat – puisse demander des renseignements à son sujet ou bien transmettre des données concernant son comportement de paiement à des tiers, traiter ses données à des fins de marketing, et que ses données puissent être traitées à ces mêmes fins au sein du groupe Ganz. Le client a la possibilité de faire limiter ou interdire l'utilisation de ses données à des fins de marketing.

Nous renvoyons ensuite vers la déclaration de protection des données du groupe Ganz qui peut être consultée sur pgb.ch.

**13. For et droit applicable**

Le for exclusif pour tout litige entre les parties est Saint-Gall. Seul le droit suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Si l'une des parties habite à l'étranger ou déménage son siège à l'étranger, elle désigne Saint-Gall pour l'exécution de ses obligations, comme domicile spécial au sens de l'art. 50 LP.

Saint-Gall, le 1er juillet 2021
Plättli Ganz AG, 9016 St.Gallen